



Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- votant : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_01-DE

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.01**

**Nature** : 7.1

**Objet** : Adoption du compte de gestion 2017 du budget général

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est le document comptable du Trésorier. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il présente le compte de gestion de Madame la Trésorière qui peut être retracé de la façon suivante :

I° Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2017: 2 688 768.04€

Recettes de fonctionnement 2017 : 2 926 186.78€

- Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 de : 237 418.74€

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2016 : 1 092 921.25€

- Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 2017 de : 1 330 339.99€

II° Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2017 : 1 764 818.57€

Recettes d'investissement 2017 : 2 125 265.14€

- Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2017 de 360 446.57€

Déficit d'investissement 2016 : 235 555.80€

- Soit un résultat de clôture d'investissement de 2017 positif de : + 124 890.77€

→ Résultat de l'exercice 2017 : 597 865.31€

→ Résultat global de clôture de l'exercice 2017 (même chose en ajoutant les reports) : 1 455 230.76€

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,  
- Vu le code général des collectivités territoriales  
- Vu le budget primitif 2017

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion de la Trésorière Municipale pour l'exercice 2017.

Pour l'adoption : 14

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_02-DE

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- votant : 14

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.02**

**Nature** : 7.1

**Objet** : Budget principal - Adoption du compte administratif 2017

Monsieur le Maire expose le compte administratif du budget général.

Considérant que Monsieur ETOURNEAU a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif.

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le budget primitif 2017 ;
- Vu le compte de gestion adressé par la comptable.

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue : (1 abstention : Mme DEPOUTOT)

- **APPROUVE** le compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

I° Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement 2017: 2 688 768.04€

Recettes de fonctionnement 2017 : 2 926 186.78€

→ Soit un excédent de fonctionnement de l'exercice 2017 de : 237 418.74€

Excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2016 : 1 092 921.25€

- Soit un excédent de fonctionnement de clôture de 2017 de : 1 330 339.99€

II° Section d'investissement

Dépenses d'investissement 2017 : 1 764 818.57€

Recettes d'investissement 2017 : 2 125 265.14€

→ Soit un excédent d'investissement de l'exercice 2017 de 360 446.57€

Déficit d'investissement 2016 : 235 555.80€

- Soit un résultat de clôture d'investissement de 2017 positif de : + 124 890.77€

→ **Résultat de l'exercice 2017 : 597 865.31€**

→ **Résultat global de clôture de l'exercice 2017 : 1 455 230.76€**

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec celles transmises par Madame la Trésorière

Pour l'adoption : 13

Contre l'adoption : 0

Abstention : 1

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.03**

**Nature** : 7.1

**Objet** : Affectation des résultats 2017

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2017.

Il rappelle les éléments nécessaires à l'affectation du résultat :

Fonctionnement

- Excédent de fonctionnement du budget principal : + 1 330 339.99€

Investissement

- Excédent d'investissement du budget principal : + 124 890.77€

- Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 480 865.59€

- Restes à réaliser en recettes d'investissement : 315 064.09€

Soit un besoin en financement en investissement de 40 910.73€.

Considérant le besoin en financement de la section d'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement de + 1 330 339.99€ de la manière suivante :

C/1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) = 40 910.73€.

C/002 (Report de fonctionnement) = 1 289 429.26€

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **DECIDE** l'affectation des résultats suivants :

C/1068 (Excédent de fonctionnement capitalisé) = 40 910.73€.

C/002 (Report de fonctionnement) = 1 289 429.26€

Pour l'adoption : 14

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_03-DE



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_05-DE

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.05**

**Nature : 7.2**

**Objet : VOTE des taux des taxes locales 2018**

Monsieur le Maire explique que les taux sur la commune sont actuellement de :

Taxe d'habitation : 7.79%

Taxe sur le foncier bâti : 13.40%

Taxe sur le foncier non bâti : 41.05%

Il explique qu'en raison de la baisse de la dotation forfaitaire, de la baisse de la dotation de solidarité communautaire et de la baisse des bases du foncier bâti il lui semble nécessaire d'augmenter les taux des taxes locales.

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,  
- Entendu le présent exposé

Après en avoir délibéré, et à la majorité absolue (1 voix contre Mme DEPOUTOT), décide de :

- **FIXER** les taux de la fiscalité de la façon suivante :  
Taxe d'habitation : 8.57%  
Taxe foncière sur les propriétés : 14.74%  
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 45.16%

Pour l'adoption : 13  
Contre l'adoption : 1  
Abstention : 0  
Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)  
Pour copie conforme et publication en mairie.  
Le Maire,



Alain RIFFAUD.



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_06-DE

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.06**

**Nature** : 8.6

**Objet** : **Création de poste - Adjoint du patrimoine à temps non complet 20/35ème**

Monsieur le Maire expose :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

L'agent de la bibliothèque travaille désormais à 60% et est en recherche de mobilité ; Il convient de la remplacer.

Il est proposé au Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT de se prononcer.

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment les articles 3-2 et 3-3 ;

- Vu le tableau des emplois.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de :

- **CREER** 1 poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet de 20 heures par semaine ;
- **PRECISER** que le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux sera modifié en conséquence ;
- **PRECISER** que les crédits budgétaires seront prévus au budget 2018.

Pour l'adoption : 14

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_07-DE

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.07**

**Nature** : 3.2

**Objet** : Délibération portant déclassement partiel de la voie communale n° 3 et son aliénation

- Vu le code de la voirie routière (articles L141-3) ;
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2241.1 ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration (art. R 134-3 et suivants) ;
- Vu la délibération en date du 22 janvier 2018 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique
- Vu l'arrêté municipal du 1er février 2018 soumettant à l'enquête préalable le dossier de déclassement de la voirie communale ;
- Vu le registre d'enquête clos le 07 mars 2018, lequel comporte une observation se prononçant contre l'aliénation de la voie communale et pour une remise en état de la voie à l'issue de l'exploitation du gypse ;
- Vu l'avis favorable de M. le Commissaire enquêteur ;
- Vu l'avis du service des domaines rendu le 26 mars 2018 ;

CONSIDERANT que la portion concernée de la voie communale n° 3 était à l'usage du public  
CONSIDERANT que cette portion n'est plus affectée à l'usage direct du public dans la mesure où une autre voie parallèle a été créée et ouverte au public et que la portion de voie concernée a été fermée

CONSIDERANT qu'il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien

CONSIDERANT que l'avis du service des domaines en date du 26 mars 2018 estime la valeur vénale dudit bien à 5 200 Euros, avec une marge admise de 10%.

Le conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT

Après en avoir délibéré et l'unanimité :

- **CONSTATE** la désaffectation de la portion de la voie communale n° 3 concernée
- **DECIDE** du déclassement partiel de la voie communale n° 3 du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal
- **APPROUVE** l'aliénation de cette portion de la voie communale n° 3
- **FIXER** le prix de vente de cette parcelle d'une superficie de 7 140m<sup>2</sup> à 5 212.20€, soit 0.73€ le m<sup>2</sup>
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire d'informer les propriétaires riverains de la parcelle du projet de vente de cette dernière
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

Pour l'adoption : 14

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.



Nombre de Conseillers :  
• En exercice : 19  
• votant : 14

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_08-DE

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOUTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.08**

**Nature : 8.3**

**Objet : Mise à jour du tableau de classement des voies communales**

- Vu le code de la voirie routière et notamment son article L141-3 ;

- Vu la délibération du Conseil Municipal du 26 mars 2018 demandant la mise à jour du tableau de classement des voies communales ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau de classement des voies communales avec la suppression du tableau des voies de la portion de la voie communale n° 3 déclassée ;

Le conseil municipal de CHERVES-RICHEMONT,

Après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à jour du tableau de classement des voies communales tel qu'annexé à la présente délibération
- **APPROUVE** le nouveau linéaire des voies communales s'établissant à 55 470 mètres
- **AUTORISER** le Maire à signer le tableau sus désigné et à effectuer toutes démarches nécessaires.

Pour l'adoption : 14

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alain RIFFAUD.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNI

L'an deux mil dix-huit

Le : vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de CHERVES-RICHEMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Alain RIFFAUD, Maire.

Envoyé en préfecture le 06/04/2018

Reçu en préfecture le 06/04/2018

Affiché le

ID : 016-211600978-20180326-2018\_02\_09-DE

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 19
- votant : 14

**Présents** : A RIFFAUD, JL ETOURNEAU, F PAUMERO, C JAULIN, P HERBRETEAU, C COLLIN, N VARLEZ, N BUJARD, C CLERFEUILLE, M DEPOTOT, JP LAMBERT

**Absents excusés** : P BRAUD (pouvoir A RIFFAUD), B LANAUD (pouvoir à V TOFFANO), B PEYRÉ, V TOFFANO, L SICOT

**Absents** : J CHOLLET, G FALLOURD

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2018

**Secrétaire** : Madame Céline CLERFEUILLE a été élue secrétaire de séance

**N° 2018.02.09**

**Nature : 8.1**

**Objet**: Adoption de la convention de forfait communale 2018-2020 et désignation du représentant de la commune au conseil d'administration de l'OGEC Sainte Eustelle

Monsieur le Maire expose :

Par délibération en date du 12 novembre 2014, la commune a signé une convention de forfait communal avec l'école privée Sainte Eustelle. Cette école étant sous contrat d'association avec l'état, la commune a l'obligation de participer au financement de ses dépenses de fonctionnement des classes élémentaires et maternelles.

Cette convention définit les conditions de financement. La convention était conclue pour une durée de trois ans ; elle est arrivée à échéance à la fin de l'année 2017 ; Il y a lieu de la renouveler. Toutefois, le montant exact de la participation communale ne peut pas être calculé avant l'adoption du compte administratif 2017.

Par ailleurs, la convention prévoit que le Conseil Municipal désigne un représentant qui doit être invité au conseil d'administration de l'OGEC.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer :

Le Conseil Municipal de CHERVES-RICHEMONT,

- Vu le projet de convention

Après en avoir délibéré, et l'unanimité :

- **ADOPTE** la convention de forfait communal mais précise que le montant de la participation sera fixé par avenant dès que le Compte administratif 2017 de la commune sera connu ;
- **DESIGNE** Francis PAUMERO pour représenter la commune au conseil d'administration ;

Pour l'adoption : 14

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

(Et ont signé les membres présents)

Pour copie conforme et publication en mairie.

Le Maire,



Alan RIFFAUD.